

Qui sont, ces femmes, ces hommes en marrons



Ce sont des Gardes Particuliers, simples citoyens ou citoyennes, qui ont fait le choix, de donner un peu de leurs temps à la préservation de notre environnement, notre nature.

Après une formation adaptée, ils assurent une police de la chasse, sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse, une police des bois et forêts, sous la responsabilité du propriétaire forestier et une police de la voirie routière sous la responsabilité du Maire ou du représentant de l'E.P.C.I.

Ils interviennent sur les espaces protégés de La Vendée ou autres propriétés, pour les propriétaires ou les détenteurs de droits de propriétés, sur les communes ou les E.P.C.I.

Ils assurent leurs missions sous la responsabilité de leurs commettants (Propriétaires, détenteurs de droits de propriétés ou élus), sous l'autorité du Préfet et sous le contrôle du Procureur de la République.

Ce sont des agents qui détiennent certains pouvoirs de police judiciaire.

Quelles missions : Elles sont principalement du domaine de la communication, de l'information, des échanges avec les usagers de la nature, mais aussi des rappels à la loi, voir des verbalisations.

Sur les mandats ou ils sont commissionnés, agréés et assermentés, ils relèvent principalement les infractions suivantes :

- Les dépôts de déchets sauvages,
- La circulation des véhicules à moteurs thermiques et autres sur des voies interdites,
- Le stationnement de véhicules en dehors des aires réservées à cet effet.
- Les feux interdits, DFCI.

- Le camping, le bivouac interdit en dehors des lieux prévus à cet effet.
- Les braconnages de toutes sortes.
- Les coupes de bois en forêts privées.
- Les dégradations, les détériorations de biens d'autrui.
- Les dégradations ou les détériorations par inscriptions, signes ou dessins,
- Le non-respect de la réglementation de la chasse,
- Le non-respect de la réglementation forestière,
- Le non-respect de la réglementation de la voirie routière,
- Les divagations d'animaux,
- Les abandons d'animaux domestiques,
- Etc.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie, de la police, de l'O.F.B., de l'O.N.F. des Fédération de Chasse et de Pêche.

Dépôt de déchets sur un parking en zone protégée.



C'est infraction de 5^{ème} classe code Natinf 00098, « Dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé », Infraction prévue par l'Art. R. 635-8, al. 1 du Code Pénal, l'Art. R. 541-77 du Code de l'Environnement, l'Art. L. 121-2 du Code de la Route et l'Arr. municipal n° du, Infraction réprimée par l'Art. R. 635-8 al. 1, al. 2 Code Pénal.

Détérioration, destruction de biens d'autrui.



Siège social

F.D.C 85 - Les Minées

Route de Château Fromage

BP 393 - 85300 La Roche sur Yon

Siège Administratif

Présidence de la F.D.C 85

3 Rue de Puyravault

85600 La Boissière de Montaigu

Président 06 84 03 51 38

Secrétaire 06 35 21 01 50

www.gardes-particuliers-vendee.fr

F.D.G.P. 85

Cette infraction constatée relève d'un Délit, code NATINF 09833, Nature de l'infraction « Dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui », Infraction prévue par : l'Art. 322-1 du Code Pénal, Infraction réprimée par L'Art 322-1, 322-15 du Code Pénal.

Feux interdits



C'est une infraction de 4^{ème} classe, Code NATINF 07930, Nature de l'infraction « Allumage de feu interdit à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un bois », infraction prévue par l'Art. R. 163-2 1°, 2°, L'Art. R. 131-2 1°, l'Art. L. 131-1, l'Art. L. 131-6 2° du Code Forestier. Infraction réprimée par l'Art. R. 163-1 du Code Forestier.

Coupes de bois interdites



C'est une infraction de 5^{ème} classe, Code NATINF 03525, Nature de l'infraction « Coupe ou enlèvement de bois n'ayant pas 20 centimètres de tour », infraction prévue par l'Art. R. 163-1 al. 1, L. 163-7 al. 2, du Code Forestier. Infraction réprimée par l'Art R. 163-1 du Code Forestier.

Protection des usagers des sites



Signalement au propriétaire (commettant) du danger encouru par les promeneurs par la chute de branches, d'arbres.

Dans une généralité, cette mise en sécurité du site est effectuée dans la journée.

Signalement des espèces invasives



La Jussie



La Lampourde Glouteron

Vous avez du temps libre,

Vous souhaitez vous investir pour la protection de votre nature, de votre environnement,

Vous êtes sérieux et respectueux, vous désirez vous engager dans lutte contre les incivilités de toutes sortes,

Devenez Gardes Particuliers, Venez nous rejoindre !

Siège social

F.D.C 85 - Les Minées

Route de Château Fromage

BP 393 - 85300 La Roche sur Yon

Siège Administratif

Présidence de la F.D.C 85

3 Rue de Puyravault

85600 La Boissière de Montaigu

Président 06 84 03 51 38

Secrétaire 06 35 21 01 50

www.gardes-particuliers-vendee.fr

F.D.G.P. 85